

Badminton Libre – Collège Charlemagne

Saison 2017-2018 – RÈGLEMENTS

1. Il y a six (6) terrains disponibles, pour des blocs de 30 minutes au coût de **3 \$ par personne (19 h, 19 h 30, 20 h, 20 h 30, 21 h, 21 h 30)**
2. Les terrains sont offerts selon le principe : premier arrivé, premier servi, avec priorité aux personnes qui n'ont pas encore joué.
3. À l'entrée, on doit donner son nom au surveillant qui vous assignera un des terrains disponibles sur la grille-horaire. Un seul bloc peut être assigné à la fois.
4. À la fin de chaque bloc de 30 minutes, les terrains sont libérés et réassignés par le surveillant. Si des terrains sont toujours libres à l'heure du début des blocs, le surveillant peut réassigner ce terrain à des joueurs ayant joué au bloc précédent, en ordre de priorité au premier arrivé.
5. Il n'est pas permis de se joindre à un autre terrain, ou à d'autres joueurs, lorsqu'un joueur ou un groupe attend pour un terrain.
6. Si une personne réserve un terrain pour un groupe, elle perd le terrain ainsi que sa priorité si le groupe n'est pas présent dans les 15 premières minutes du bloc.
7. Un joueur peut jouer de façon consécutive sur deux blocs de suite au maximum, seulement si l'achalandage le permet.
8. Deux groupes de 2 qui s'unissent en 4 préservent la priorité qui les avantage.
9. Les groupes n'ont pas le droit de se diviser afin de réserver plus d'un terrain en période de forte occupation.
10. Si les groupes ont besoin de plus d'un terrain, ils seront assignés dans le même bloc de 30 minutes sur deux terrains différents.
11. Il faut un minimum de 2 personnes pour réserver un terrain. Les personnes seules peuvent se joindre à une autre personne seule ou à un groupe avec la permission de celle-ci.
12. Une personne perd la priorité sur les terrains en quittant le collège.
13. Il n'est pas permis d'inscrire son nom sur un bloc horaire, ni de jouer sur le terrain d'un autre joueur sans l'autorisation du surveillant.

LES RÈGLEMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS PAR TOUS LES PARTICIPANTS. LE SURVEILLANT DOIT LES FAIRE APPLIQUER EN TOUTE SOUPLESSE ET SELON LE TAUX D'ACHALANDAGE EN UTILISANT SON JUGEMENT AFIN D'ÉQUILIBRER LE TEMPS DES TERRAINS POUR TOUS. DANS LE CAS D'UN NON-RESPECT, LE PARTICIPANT RISQUE UNE EXPULSION ET CE, SANS REMBOURSEMENT.

Open Badminton – Collège Charlemagne

2017-2018 Season – RULES

- Monday to Friday, 7p.m. to 10 p.m. As of October 2ND 2017, until April 27TH 2018.

1. There are six (6) open courts available for 30 minutes' blocs for **3\$ per person.**
(7 p.m., 7:30 p.m., 8 p.m., 8:30 p.m., 9 p.m., 9:30 p.m.)
2. Courts are allocated as per a first come first served method, with priority given to those who have not yet played.
3. At the entrance, please give your name the gym attendant who will assign you one of the open courts on the schedule. Only one bloc can be assigned at a time.
4. After the 30 minutes bloc, all are reassigned by the attendant. If blocs have not been allocated to new players, the attendant can reassign courts to players having already played in the previous bloc, based on their time of arrival (first come, first served).
5. It is forbidden to join another group while waiting for a court to open up.
6. If an individual reserves a court for a group, they will lose their court and their priority if the group isn't present within 15 minutes of the beginning of the bloc.
7. A player or a group can play on two consecutive blocs at maximum, unless the busyness of the gym permits for more.
8. A group of 2 individuals who form a group of 4 with another duo will keep the most advantageous priority.
9. Groups cannot split to reserve more than one court in periods of high occupancy.
10. If a group requires more than one court, they will be assigned on the same 30 minutes bloc.
11. A minimum of 2 people are required for a reservation. Individuals can form a group with each other or join one with the authorization of the group.
12. A player loses their priority on the schedule when they leave the establishment.
13. It is not permitted to sign in on an open bloc, or play on someone else's court without permission from the attendant.

THE ABOVE MENTIONED RULES MUST BE RESPECTED BY ALL PARTICIPANTS. THE COORDINATOR MUST APPLY THEM IN A DIPLOMATIC WAY AND IN ACCORDANCE WITH THE ATTENDANCE. THE ATTENDANT HAS THE MANDATE TO DISTRIBUTE THE COURTS FAIRLY BETWEEN ALL PARTICIPANTS. BY NOT RESPECTING THE RULES, A PARTICIPANT RISKS EXPULSION WITHOUT REFUND.